

**Procès-verbal de la réunion
du comité syndical du 07-02-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept février à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni à la Mairie de Boussières, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET, Président.

Étaient présents : Christophe FAIVRE, Loïc BOLE, Claude MARESCHAL, Eloy JARAMAGO, Florence NUNINGER-PARIZOT, Nicolas JEANDOT, Christophe MULHAUSER, Jacky AVIS, Hugues TRUDET, Jacques PERSELLO, Jean-Michel MAY, Jean-Paul MICHAUD, Denis JACQUIN, Jean-François NIESS, François MONNIER, Marcel BRONGNIART, Georges POITREY.

Étaient excusés : Michel LETHIER (procuration à Jacques PERSELLO)

Étaient absents : Florence PAUL et René DORNIER

Était présent sans pouvoir prendre part aux votes : Jean-Louis TANGUY, directeur

L'ordre du jour est le suivant :

1. Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 décembre 2024
2. Orientations budgétaires
3. Modification du tableau des emplois permanents
4. Protection sociale complémentaire : mandatement du CDG du Doubs
5. Questions diverses

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. Eloy JARAMAGO, ayant été élu à l'unanimité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 18h00.

- I. Arrêt du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 décembre 2024

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2024, adressé à chaque membre du comité.

Il sera signé par le Président et le secrétaire de séance.

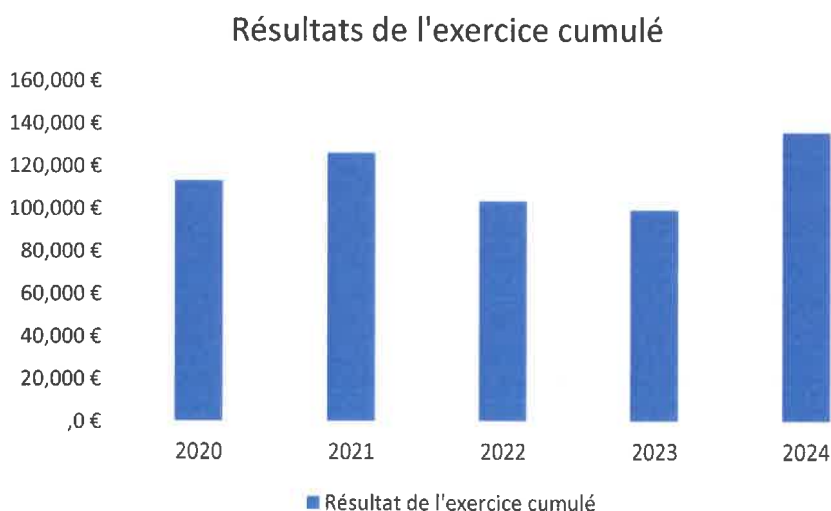
Le comité syndical, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2024

2. Présentation des orientations budgétaires

Le Président donne une présentation générale des résultats de l'exercice 2024.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Résultats exercice 2024	DEPENSES	738 477.19 €	112 781.99 €	851 259.18 €
	RECETTES	790 413.92 €	97 431.84 €	887 845.76 €
Résultat 2024		51 936.73 €	-15 350.15 €	36 586.58 €
Reports 2023		74 555.04 €	25 019.46 €	

Le Président présente l'évolution du résultat d'exercice depuis 2020.



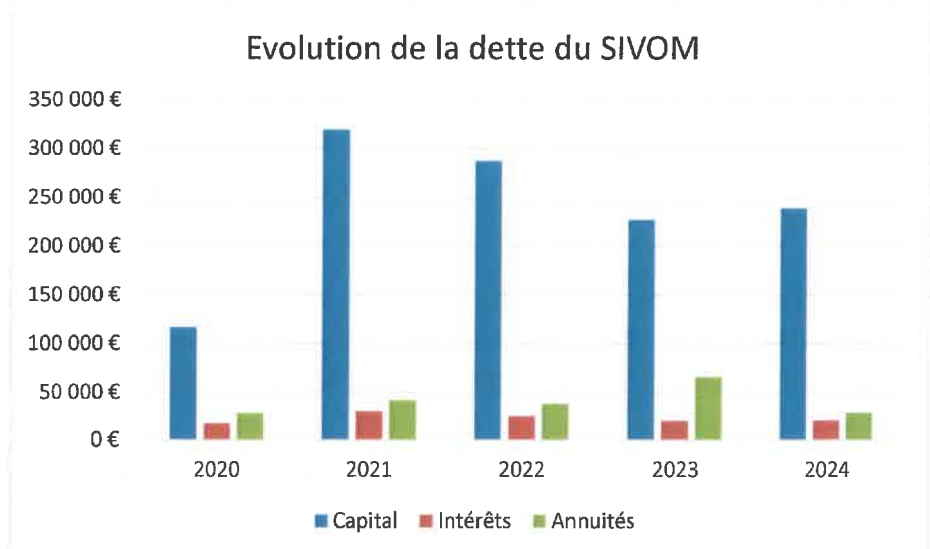
Au regard du budget annuel du SIVOM de l'ordre de presque 900 000 €, considérant la masse salariale importante du SIVOM, le Président considère qu'un fonds de roulement de l'ordre de 80 000€ constitue un objectif de trésorerie pour le début de l'année.

Le Président rappelle qu'un mois de salaire représente une dépense de 45 000 €.

Les investissements en matériel technique ont été importants en 2024, pour un montant de 87 900 € TTC, dont :

- Un tracteur (71 868 €) en remplacement du tracteur acquis en 2002 (reprise de 12 000 €)
- Divers matériels espaces verts et électroportatifs (9 200 €)
- Des équipements ergonomiques pour les sept postes administratifs au SIVOM et dans les cinq secrétariats de mairie, à savoir des sièges de bureau et des bras d'écrans (6 500 €)

Le Président présente l'évolution de la dette du syndicat (données au 31 décembre) :



Les annuités pour les années à venir sont présentées dans le tableau suivant :

Années	Annuités	Commentaires
2025	34 873 €	Début du remboursement de l'emprunt de 37 000 € pour l'achat du tracteur John Deere
2026 à 2027	35 572 €	
2028 à 2030	14 351 €	Remboursement complet de l'emprunt de 210 000 € pour la première extension du bâtiment en 2008 et de l'emprunt de 40 000 € pour l'achat du tracteur CASE en 2020
A partir de 2031	7 392 €	Remboursement complet de 37 000 € pour l'achat du tracteur John Deere en 2024 A partir de 2031, il ne reste plus que l'emprunt pour l'extension du centre d'entretien de 2021(jusqu'en 2045).

S'agissant de l'activité technique du SIVOM pour le compte des communes et de Grand Besançon Métropole, le Président présente les résultats de la comptabilité analytique (annexe I). Il constate que la répartition entre les différentes activités des agents est plutôt constante depuis plusieurs années, à savoir environ :

- 30 % pour l'entretien des espaces verts
- 22% pour les travaux de voirie
- 11% pour l'entretien des bâtiments
- 21% pour les compétences eau et assainissement

Monsieur BOLE constate que le pourcentage d'activité pour la tonte était de 17% en 2022, 20% en 2023 et qu'il atteint 22% en 2024, soit une constante progression liée aux conditions météorologiques.

Madame NUNINGER-PARIZOT souhaite savoir s'il est possible de connaître l'évolution de cette répartition dans les années à venir.

Le Président répond qu'il est difficile de prévoir dans la mesure où l'évolution des activités dépend étroitement de la météo, de l'organisation du travail au sein des communes, du niveau de service fixé par les élus et, le cas échéant, des investissements en matériels réalisés.

A cet égard, le Président indique que la commission Achats et Finances s'est réunie le vendredi 17 janvier en présence de MM PERSELLO, MAY et AVIS pour préparer les investissements 2025.

Le programme prévisionnel des investissements 2020-2025 prévoyait principalement en 2025 le remplacement d'un des trois camions, en l'occurrence l'Iveco Daily acheté d'occasion en 2012 pour 26 000 €, et le remplacement de l'épareuse achetée en 2016 pour 33 000 €.

L'épareuse a eu droit à une révision importante en 2024, pour environ 5 000 €, et est en parfait état. Elle n'est pas à remplacer avant 3 ans.

Le camion IVECO Daily nécessite des réparations importantes (courroie de distribution, neiman, levier de vitesse, pompe à eau, ...) dont le montant est estimé à 7 500 € minimum. Ce véhicule affiche 150 000 km au compteur. Il parcourt 10 000 km par an.

Pour information, il est possible de trouver sur le marché un camion type IVECO Daily / Renault Master d'occasion de 2020/2021 au prix moyen de 25 000 € TTC

Deux problématiques ont été soulevées lors des derniers comités syndicaux :

- La première concerne l'entretien des rues (désherbage des trottoirs et bords de trottoirs). Actuellement le désherbage se fait à la débroussailleuse ou au grattoir de voirie, avant ramassage à la main. Une mécanisation de ce travail est possible, nécessitant le passage d'une brosse et d'une balayeuse. L'objectif de cette mécanisation est d'augmenter la vitesse, la qualité et la sécurité d'exécution.

- Porte-outil et monobrosse : 13 000 € TTC



- Brosse sur bras de l'épareuse : 12 000 € TTC (solution écartée par la commission car jugée non adaptée au travail à l'intérieur des villages)



- Microtracteur et brosse de désherbage sur prise de force avant : 36 000 € TTC



- Le ramassage des résidus de brossage peut se faire de plusieurs façons :
 - Souffleurs, balais, pelles
 - Balayeuse-ramasseuse type URBANET 1500 G (<https://www.youtube.com/watch?v=2M0aMlzHxXQ>) sur prise de force arrière d'un tracteur ou microtracteur



- La deuxième problématique rencontrée est le fauchage/débroussaillage des zones en « fauchage raisonné » (1 fois par an), des grands espaces de broussaille, des talus et terrains en pente.

Les années très pluvieuses comme 2023 et 2024 ont favorisé la pousse des végétaux, gêné la tonte fréquente en mulching et nécessité beaucoup plus de fauchage à la débroussailleuse et de ramassage des végétaux. Il y a eu également plus de chutes que d'habitude, certaines provoquant des arrêts de travail et l'endommagement de matériel.

Une démonstration d'un broyeur radiocommandé, outil adapté pour répondre à cette problématique, a été réalisé fin 2024 et la vidéo a été projetée lors de la dernière réunion du comité syndical.

- Broyeur radiocommandé AS MOTOR OVIS 1000RC : 34 800 € TTC



La commission estime la priorité des investissements de la façon suivante :

1. Le remplacement ou la réparation du camion
2. Le matériel nécessaire au désherbage des rues et trottoirs (attente forte des élus et des habitants)
3. Le matériel nécessaire au fauchage des zones en pente (sécurité du personnel)

Le Président précise que les agents sont unanimement convaincus de l'intérêt de tels équipements. Naturellement, ils privilégieraient quant à eux l'entretien des talus au désherbage des rues, au regard notamment de la sécurité au travail.

Le Président informe les membres du comité que les prévisions budgétaires 2025 permettent de dégager une capacité d'investissement d'environ 55 000 €, sans emprunt.

Il poursuit en indiquant qu'il conviendra de réserver 5 000 € au renouvellement de certains matériels (espaces verts, électroportatif).

Pour éviter un impact trop fort sur la section de fonctionnement et donc sur la participation des communes, en fonction des choix faits sur les investissements, il pourrait être proposé au comité syndical de réaliser, le cas échéant, un emprunt.

S'agissant des autres recettes d'investissement en 2025, il est à noter que le FCTVA attendu est de 5 000 €.

La présentation du contexte budgétaire et des perspectives d'investissements étant faite, le Président suscite le débat.

Le comité syndical dans son ensemble valide le choix du remplacement du camion IVECO Daily plutôt que sa réparation. Monsieur MICHAUD propose d'étudier la possibilité d'acheter un camion neuf au lieu d'un véhicule d'occasion, ou d'envisager d'en louer un. La marque MAN est citée comme référence. L'acquisition d'un camion électrique est écartée, principalement à cause de son prix plus élevé et par le fait qu'un véhicule de ce type est plus lourd à cause des batteries et peut donc embarquer une charge plus légère, pour respecter le PTAC de 3.5 tonnes.

Les élus reconnaissent que la question du désherbage des voiries est complexe, quel que soit le moyen envisagé. Monsieur MICHAUD suggère d'examiner également l'acquisition d'une balayeuse compacte, qui pourrait constituer une solution intéressante, d'une efficacité supérieure à celle des équipements précédemment présentés, et qui ne serait pas nécessairement plus coûteuse. Par ailleurs, Monsieur JACQUIN soulève la possibilité d'un ramassage manuel des résidus de brossage. De manière plutôt unanime, les autres élus estiment que la longueur des voiries à traiter nécessite une mécanisation pour plus d'efficacité.

La sécurité des agents est une priorité pour le comité syndical qui valide également l'acquisition d'un broyeur radiocommandé sur le même principe que celui présenté en exemple. Une telle acquisition augmentera également la productivité des agents.

Le comité syndical demande au Président de préparer le budget prévisionnel en intégrant l'acquisition d'un camion de remplacement, d'un matériel d'entretien des voiries et d'un broyeur radiocommandé, tout en prévoyant un emprunt pour compléter les fonds propres.

A la question posée par Monsieur MAY d'une réduction du fonds de roulement pour éviter un emprunt, le Président rappelle la nécessité de maintenir un minimum de trésorerie pour couvrir en début d'année les salaires et des dépenses annexes. Il souligne une nouvelle fois que le SIVOM n'est pas très endetté et que dès 2028, les annuités de remboursement de prêts en cours seront réduites de moitié.

La prochaine date de réunion de la commission Achats et Finances est fixée le vendredi 21 mars à 14h.

Une simulation de la participation des communes est donnée en annexe 2, à titre indicatif pour préparer les budgets des communes.

Sur la base des éléments financiers présentés et de l'expression des élus, le Président propose aux membres du comité syndical de bâtir un projet de budget 2025 qu'il soumettra lors de la prochaine réunion du comité syndical prévue le vendredi 4 avril.

3. Modification du tableau des emplois permanents

Le Président informe le comité du départ en retraite de Madame Maritza COUTENAY le 31 décembre 2024. Cet agent assurait le nettoyage des locaux du SIVOM, à hauteur de 2 heures hebdomadaires.

Madame Françoise BATY, qui assure déjà le nettoyage des locaux communaux de Busy, Thoraise et Vorges les Pins, à hauteur de 10.25 heures hebdomadaires a accepté de s'occuper du nettoyage des locaux du SIVOM.

Le Président propose donc de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

- Suppression d'un poste d'agent technique à 2/35^{ème}
- Modification d'un poste d'agent technique passant de 10.25/35^{ème} à 12.25/35^{ème}.

Le tableau des emplois techniques deviendrait donc le suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	SERVICE
Rédacteur	B	1	1 poste à 35 heures	Direction
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 35 heures	Secrétariat – Comptabilité
Adjoint administratif	C	2	2 postes à 35 heures	Secrétariat – Comptabilité
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	3 postes à 35 heures	Entretien général
Adjoint technique	C	7	6 postes à 35 heures 1 poste à 12.25/35 ^{ème}	Entretien général Nettoyage locaux communaux

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepter à l'unanimité la modification des postes et adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mars 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du SIVOM de BOUSSIERES au chapitre 12.

4. Protection sociale complémentaire : mandatement du CDG du Doubs

Le Président rappelle au comité que le SIVOM est engagé dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé », passée par le CDG du Doubs pour le compte du SIVOM. Cette convention doit être renouvelée en 2026 pour une durée de six ans.

Le SIVOM participe à hauteur de 50% pour la complémentaire santé familiale et pour la garantie maintien de salaire, dans le cadre de cette convention de groupe.

Les retraités du SIVOM peuvent également bénéficier des tarifs du contrat groupe mais sans la participation du syndicat.

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »
- mandate le CDG 25 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé » les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».

Ce mandatement n'engage en rien le SIVOM qui sera libre, à l'examen des résultats de la consultation du CDG, de délibérer ou non sur l'adhésion au contrat groupe Santé.

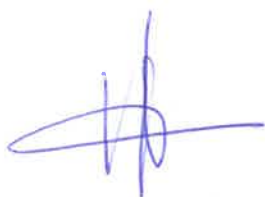
5. Informations et questions diverses

- Jean-Louis TANGUY annonce que le piège photographique installé pour surveiller d'éventuels dépôts sauvages a été volé. Il a cependant montré son efficacité. Deux appareils mieux camouflés et se surveillant mutuellement seront prochainement achetés et déplacés régulièrement dans les communes. Des appareils factices seront également mis en place.
- Il informe le comité avoir envoyé dans chaque commune membre de GBM un rapport d'activité communal sur l'entretien de la voirie en 2024, à compléter et à envoyer au service voirie de GBM dès que possible.
- Il termine en demandant la possibilité de faire réaliser ponctuellement par le SIVOM l'acquisition de matériels ou matériaux spécifiques pour le compte des communes, lorsqu'aucun compte n'est ouvert au nom de celles-ci dans les entreprises concernées. Cela permet une plus grande réactivité dans le travail réalisé par les agents. Les dépenses ainsi réalisées sont intégrées dans la participation communale au SIVOM l'année suivante des achats.

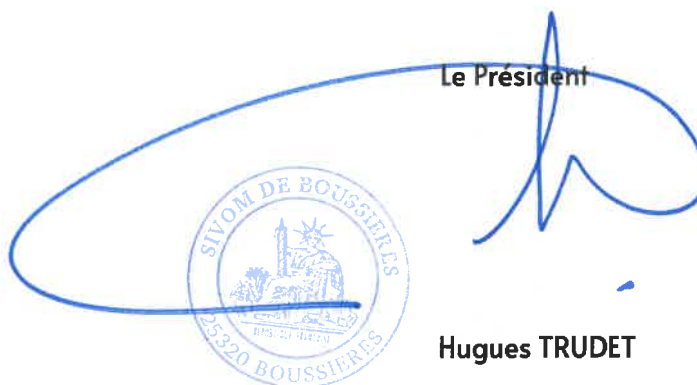
Le comité syndical valide le mode opératoire proposé.

En l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 19h55.

Le secrétaire de séance



Eloy JARAMAGO

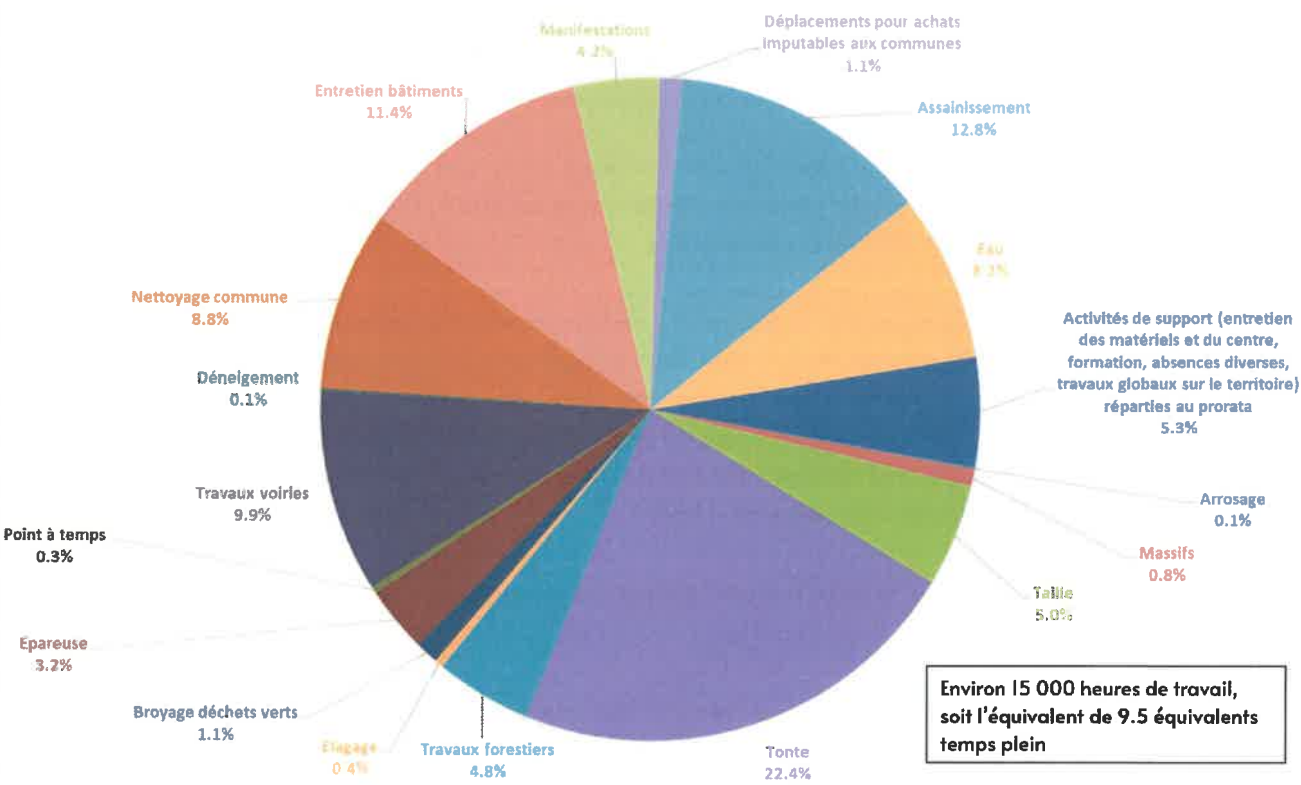


Le Président

Hugues TRUDET

Annexe I : répartition des travaux des agents en 2024

2024 : TRAVAUX DES AGENTS DU SIVOM



Annexe 2 : simulation participation des communes et des partenaires en 2025

Communes	Entretien général	Déneigement	Secrétariat / Comptabilité	Prestations de services	TOTAL PAR COMMUNE ET EPCI	Rappel 2024	Rappel 2023	Rappel 2022
A-Dessous	17 571 €				17 571 €	17 263 €	15 949 €	15 126 €
A-Dessus	24 017 €				24 017 €	23 324 €	19 811 €	18 220 €
Boussières	114 332 €	400 €			114 732 €	112 831 €	103 524 €	95 498 €
Busy	66 032 €	400 €	20 642 €	4 509 €	91 583 €	90 136 €	83 466 €	76 712 €
Larnod	66 422 €	400 €			66 822 €	65 295 €	57 020 €	52 530 €
Rancenay	17 570 €	400 €	23 700 €		41 670 €	40 258 €	28 186 €	31 119 €
Thoraise	21 676 €	400 €	19 878 €	4 509 €	46 463 €	45 335 €	39 295 €	38 630 €
Torpes	66 033 €		53 516 €		119 549 €	117 436 €	92 096 €	59 283 €
Vorges	61 579 €	400 €	24 465 €	2 254 €	88 698 €	87 476 €	80 707 €	73 379 €
Osselle				38 240 €	38 240 €	22 400 €		
SIVOS				3 102 €	3 102 €	2 914 €	2 726 €	66 774 €
GBM				125 000 €	125 000 €	116 000 €	121 000 €	114 807 €
CCLL				14 000 €	14 000 €			
				TOTAL	791 447 €			